

Département : **NORD**  
Arrondissement : **LILLE**  
Canton : **ARMENTIERES**

COMMUNE D'ERQUINGHEM-LYS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 7 FEVRIER 2024

Envoyé en préfecture le 16/02/2024

Reçu en préfecture le 16/02/2024

Publié le

ID : 059-215902024-20240210-20240207DEL8-DE

20240207DEL8  
S<sup>2</sup>LO

**NOMBRE :**

De conseiller en exercice	28
De présents	24
De votants	26
Pour	26
Contre	
Abstention	

**OBJET :**

**FONDS DE CONCOURS BAS  
CARBONE TRANSITION  
ENERGETIQUE : CONVENTION  
SUBVENTION TRAVAUX  
ECLAIRAGE PUBLIC ;**

**DELIBERATION :**

Publiée le 10 février 2023

Rendue exécutoire le 10 février 2023

Adressée au contrôle de Légalité  
(Préfecture de LILLE DRCL) le 10  
février 2023

Le maire certifie que le compte rendu  
de cette délibération a été affiché à la  
porte de la Mairie ;

Le : 10 février 2023

Et que la convocation du Conseil avait  
été faite

Le : 31 janvier 2024



Visa de la secrétaire de séance  
Madame Alizée GRATIEN

L'an deux mille vingt-quatre, le 7 février,

Le Conseil Municipal de la commune d'ERQUINGHEM-LYS s'est réuni après convocation légale, salle de la « Lucarne » dans l'enceinte de l'Espace Agoralys, 120 rue Delpierre, afin de tenir sous la présidence du Maire, sa séance plénière ;

**Etaient Présent(e)s, les Conseillers Municipaux :**

Mmes et Mrs. BEZIRARD Alain, LEROY Michael, PANIEZ Laetitia, BEZIRARD Alban, PACCEU Karine, GRATIEN Christelle, OERLEMANS Benoit, PREUDHOMME Annie, PACCEU Victor, CAMPHYN Pierre, JOUCLA Olivier, DOUCHET Vincent, CLOUET Valérie, DUBURCQ Jean-Pierre, BOULINGUEZ Jacky, ZAGULA Marie-Claude, BOCKAERT Christine, LIESSE Joëlle, BENOIT Danièle, BIERVLIET François, HENZE Ludovic, LARD Vanessa, DUGRAIN Thomas, GRATIEN Alizée ;

**Etaient excusés avec procuration, absents :**

Monsieur Michel LANNOO,  
Monsieur Lionel HOUZET, procuration donnée à M. Michael LEROY,  
Madame Caroline CHARPENTIER, procuration donnée à Mme Joëlle LIESSE,  
Madame Marie-Maud CAMPHYN ;

Madame Alizée GRATIEN a été désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-5 du CGTC ;

Pour donner suite à la sollicitation du fonds de concours transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal pour la rénovation de 114 points lumineux du réseau d'éclairage public communal, le Bureau métropolitain de la MEL en date du 15 décembre 2023 a décidé de l'octroi d'une aide financière d'un montant maximum de 8.983,20 €.

Afin de pouvoir bénéficier de cette aide, Monsieur le Maire propose d'accepter le fonds de concours accordé par la MEL et demande l'autoriser à signer la convention d'attribution entre la commune et la MEL.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, le fonds de concours d'un montant maximum de 8.983,20 €.

**Le Conseil Municipal à l'unanimité,** autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention d'attribution entre la commune et la Métropole Européenne de LILLE, selon le modèle ci-annexé.

Adopté Pour Ampliation  
Le Maire